CHASSEY LE CAMP

« Par Monts et par Vaux »

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE ET DE SES HABITANTS

N°46, août 2025

Le Conseil Municipal de Chassey le Camp en visite à l'Assemblée Nationale.

N°46, AOUT 2025… MODE D'EMPLOI !

PAGE DE GARDE : *un petit tour à Paris…*

Les bonnes adresses de la Commune,
Petites informations locales,
Le mot du Maire.

VOLET COMMUNE :

Les vœux du Maire janvier 2025,
Du beau monde à Nantoux,
Des chiffres et des lettres,
Electrique, vous avez dit électrique ?
Eau potable, hier et aujourd'hui,
Une affaire « salée »…
Au feu !
Brèves de Commune,
Tuyauterie bouchée ? aie !
Du nouveau à la Couhée : « Cellimac drone service ».

VOLET HISTOIRE :

Il y a cent ans … Chassey en 1925,
Et celui-là s'appelait…

VOLET CULTURE :

Patrimoine archéologique de Chassey : une année d'exception !
Un concert à l'Eglise du Bourg,
Une sacrée conférence…

DIVERS :

Calendrier Sirtom,
Alerte cambriolage,
Info Gendarmerie,
Analyse de l'eau potable,
Les Conseils Municipaux.

LES BONNES ADRESSES DE LA COMMUNE...

Comme d'habitude, voici ce que l'on peut trouver chez nous, sans chercher ailleurs !

1 ENTREPRISES ET ARTISANS :

Ets BLONDEAU, charpentes métalliques, D974, les Garruches, 03 85 87 04 90,

Bourgogne Viti Service, D 974, le Pont de Champagne, 03 85 94 70 16,

MOREAU Œnologie, 14 rue du Canal, Corchanu, 03 85 48 19 53,

FRESNAIS François, potier d'Art, 9 rue des Puits, Valotte, 06 51 21 50 37,

BERNOLLIN Julie, Belles et BO'M créations, lithothérapie, bijoux énergétiques, vente de pierres semi précieuses et photographie, 2 rue E.Beaujard, Nantoux, 06 88 41 94 56,

RONDEPIERRE Sophie, « Sophie Vanille » Création Bois, 10 rue des Basses Roches, le Bourg 06 73 30 32 48,

JONG Michel, traducteur de hollandais, 11 rue de la Gillotte, la Couhée, 06 20 87 79 24,

FOUGERE Marc, télépilote de drone, 13 Montée des Sources, Corchanu, 06 62 91 58 36.

CELLIMAC DRONE SERVICE, 17 rue de la Gillotte, la Couhée, 06 87 25 25 53,

2 HEBERGEMENT ET RESTAURATION :

Auberge du Camp Romain, 14 rue des Basses Roches, le Bourg, 03 85 87 09 91,

Madeleine et Daniel PIERRE, 11 rue des Puits à Valotte, 03 85 87 25 17,

Gîte de la Mugniére, 8 rue des Basses Roches au Bourg, 03 85 37 37 30,

« Nuits aux Sources », 4 Montée des Sources, Corchanu, 07 60 07 14 01,

« Au n°12 Montée des Sources », 12 Montée des Sources, Corchanu, 06 76 08 75 02,

« La Chambre de Claire », 6 rue Claude Férriere, Bercully, 06 22 23 53 46.

3 LES VIGNERONS DU VILLAGE :

MILAN et fils, 2 rue du Pigeonnier, Valotte, 03 85 91 21 38,

MORETEAUX et fils, 1 place Cl Moréteaux, Nantoux, 03 85 87 19 10 et 09 62 32 39 20,

PIERRE Guillaume, 8 rue des Basses Roches, le Bourg, 03 85 87 25 17,

DIDON David, 3 place de l'Eglise, le Bourg, 03 63 80 30 99.

ATTENTION !
Comme disent les banquiers, cette liste n'est garantie que « sauf erreur ou omission... » !

PETITES INFORMATIONS LOCALES...

Horaires d'ouverture de la Mairie : vous pouvez vous y rendre, 1 rue Baboux, le Bourg, les mardis de 9 à 12h et les vendredis de 9 à 12h et de 14 à 16h30. Vous pouvez aussi nous contacter au 03 85 87 14 56 ou par mail : mairie.chasseylecamp@wanadoo.fr
En cas d'urgence le Maire est joignable en permanence au : 06 87 67 38 74

L'équipe Municipale :
DOREAU Jean-Louis, Maire, 2 place de l'Eglise, le Bourg, 03 85 87 35 90 / 06 87 67 38 74 ,
MARTIN Christine, 1° adjointe, 5 rue de la Croix du Pontoux, Valotte, 06 60 04 26 43,
RIGOULOT Christine, 2° adjointe, 7 impasse des Obues, les Obues, 06 81 50 63 39,
MARCANTONI Dominique, 3° adjoint, 4 rue des Vignes Blanches, le Bourg, 06 76 40 07 51,
ROSEROT Marie-Noëlle, 4 rue de Chamilly, Bercully, 06 76 46 95 29,
JONNIER Guy, 6 rue de Chamilly, Bercully, 06 61 32 85 45,
PIERRE Guillaume, 8 rue des Basses Roches, le Bourg, 06 89 37 37 30,
POULET Stéphane, 3 Impasse des Obues, les Obues, 06 86 87 96 21,
MARLOT Patrick, 3 Impasse du Moulin Beauséjour, Corchanu, 07 62 88 93 57,
MORETEAUX Thierry, 4 rue de l'Hermitage, Nantoux, 06 31 40 84 99.

Les numéros utiles :
Centre de secours de Chagny : 18 ou 03 85 63 00,
Gendarmerie de Chagny : 17 ou 03 85 87 17 42,
Ramassage des ordures ménagères, SIRTOM : 03 85 87 62 35 et 36,
Poubelles normales tous les lundis et sacs jaunes les mardis des semaines paires...
sauf pour Nantoux : poubelles les jeudis et sacs jaunes les mardis impairs !
Repas à domicile, L.R.D. service : 09 60 09 71 40 et 06 82 57 72 32,
Sté de Protection des Animaux de Chagny : 03 85 87 20 55 et 06 82 57 72 32,
Cabinet infirmier et kiné de Cheilly les Maranges : 06 89 20 82 20.
Conciliateur de Justice : M. Aziz HADI, Mairie de St Léger 03 85 87 61 22, les lundis de 9 à 12h et les mardis de 14 à 17h, aziz.hadi@conciliateurdejustice.fr
« Morvan Guêpes », DEBAC Ludovic, 25 la Croix des Fleurs, 71400 CURGY, ludovicdebac@gmail.com

Société de chasse : en période d'ouverture, petit gibier : *les mardis, samedis, dimanches, et jours fériés,* gros gibier : *samedis après-midi (avec quelques exceptions possibles en fonction de la population et des ses nuisances agricoles).*

ETAT-CIVIL
Mariage :
BONNARD Pascale et FONTAINE Franck le 12 juillet 2025, hameau de Nantoux.
Décès :
TERREAU René le 4 mars 2025 à Chalon sur Saône, hameau de Corchanu,
PRUDENCE Philippe, le 14 mars 2025 au hameau de Corchanu.
.

LE MOT DU MAIRE.

Nous voilà déjà à la fin de l'été et des vacances « du même métal » et ce bulletin, édition d'août, N°46 arrive à point nommé pour meubler une sieste au frais et (ou) post-apéro.

Au vu du tumulte permanent du monde entier qui s'étripe généreusement, au vu des valses hésitations et changement de cap divers de notre monde politique hexagonal, la vie quotidienne de notre charmante petite Commune va vous paraitre bien tranquille... Profitez-en, avant qu'à la rentrée nos grands chefs à plumes ne prennent des initiatives forcément fâcheuses pour votre confort ! Et ils ne manquent pas d'idées aussi sottes et grenues...

Dans ce numéro vous trouverez donc pêle-mêle quelques infos locales sous les trois rubriques désormais classiques de Commune, Histoire et Culture, mais, rassurez-vous, rien de catastrophique ni de très dérangeant.

Pour la Commune. Un seul bémol, indépendant de la volonté du Maire et de son Conseil, sera le report de juin à octobre des travaux de voirie au hameau de Nantoux. Ils seront cependant strictement conformes aux prévisions : réfection des rues du Grenier à sel et Emiland Beaujard, de la place du Cl Moréteaux (en rose s'il vous plait), et aménagements paysagers. En effet, l'ajout d'une traversée de pluvial busé sur la D409 en amont de l'auberge au Bourg bousculait quelque peu l'emploi du temps de l'entreprise, laquelle, et on la comprend, tenait à tout faire d'un coup, Corchanu compris,(voir « *Des chiffres et des lettres* »). Pour le reste, quelques chantiers eaux et assainissement par le Grand Chalon, (voir « *Eau potable, hier et aujourd'hui* ») ainsi qu'une bien belle commémoration à l'occasion d'une donation, toujours à Nantoux et quelques « babioles » diverses.

Pour l'Histoire. L'habituel retour en arrière de cent ans et une découverte plus récente sur les heures sombres de la Libération de 1944. Une énigme résolue de plus...

Pour la Culture. Succession désormais classique de concert et conférence avec surtout un évènement, pleins de promesses, concernant le site et le Centre d'Interprétation lequel crée une bonne occasion à Dominique pour prendre la plume à son tour.

Et voilà, tout est dit !

Et votre serviteur n'a plus qu'à vous souhaiter une bonne et heureuse continuation en cette belle fin d'été et reste, comme d'habitude, à votre disposition...

Jean-Louis DOREAU,

Maire de Chassey le Camp.

VOLET COMMUNE

Le 8 mai, en présence du Commandant de la Base Pétrolières de Chalon sur Saône.

LES VŒUX DU MAIRE.

Ils se sont tenus en Mairie le dimanche 26 janvier devant une belle assemblée.
La Communauté d'Agglomération était représentée par son Président, Sébastien MARTIN, la vice-présidente mobilité, Karinne PLISSONNIER, le vice-président chargé de la ruralité, Daniel LERICHE, ainsi que le responsable du service transport, M. Frédéric LEBEAUT.
Les Maires de Chamilly, St Bérain, Cheilly les Maranges, Remigny, Bouzeron, St Giles et St Léger avaient fait le voyage.
Après le rappel d'usage des chantiers 2024 (abribus, lavoir, Sydesl) et des projets 2025 (Nantoux) les nouveaux habitants ont pu se présenter, surtout ceux de Valotte...
Puis les employés municipaux ont reçu leurs traditionnelles étrennes.
Enfin, le Maire lui-même s'est vu remettre la médaille Communale échelon argent (presque vingt-quatre ans déjà comme élu...) des mains de Mme Karinne PLISSONNIER.
La suite fut comme on s'en doute très... conviviale !
D'ou la photo de famille due à Mme Lydia KOUNOWSKI du Journal de Saône et Loire...

DU BEAU MONDE A NANTOUX…

Effervescence sur la place de ce charmant hameau en ce mercredi 28 mai…

Plus de 150 officiers, sous-officiers et soldats (e) de la Base Pétrolière Inter Armée de Chalon sur Saône faisaient étape lors d'une marche depuis nos voisins d'Aluze. Occasion, bien entendu, de rendre hommage au colonel MORETEAUX résistant de la première heure arrêté par les allemands sur ces lieux même 1942 et fusillé en 1942. L'intéressé ayant fini sa carrière militaire par le Commandement de la Caserne Carnot.

Mais cette fois-ci, il y avait du monde et du beau monde : le Général Sylvain HILAIRET, les colonels Teddy BIRI, Olivier NAEGELEN-ROY, Olivier ROUSSEL, ainsi que M. Aurélien DUTREMBLE, député de notre circonscription. Ce dernier nous remettait le drapeau tout neuf qu'il vient d'offrir à la Commune. En effet, en virée « popotte » en Mairie il y a quelque temps, il avait noté l'état plus que fatigué de l'étendard officiel et alors décidé nous en offrir un neuf. La réalisation en a été confiée à un artisan : UNIC de Romans (Isère).

Un grand merci aux participants comme au généreux donateur.

DES CHIFFRES ET DES LETTRES...

D'une manière ou d'une autre, il faut bien aborder le budget de cette année 2025. Rassurez-vous, pas de lézard, « tout baigne »...

L'équation n'était pas si évidente que cela au départ. En effet, un locataire indélicat qui vous plante depuis plus d'un an pour 10.000€ d'un côté et l'état qui diminue ses dotations de 1.135€ de l'autre, il n'y avait rien d'enthousiasmant !

Mais on a fait avec, comme d'habitude.
Ceux qui veulent consulter les chiffres peuvent le faire auprès de Nadine les mardi et vendredi de 9h à 11h30 et de 14 à 16h30 (de préférence sur rendez-vous).

Pour faire simple ici, nous allons juste vous énumérer *ce que l'on va faire après avoir déjà inscrit tout l'inévitable* soit salaires, eau/électricité, contrats d'entretiens divers (photocopieurs, défibrillateurs x4, cloches de l'église, chauffage bâtiment), fournitures de bureau et diverses, prévision d'entretien parc auto et matériel, consommations essence et gasoil, etc...), et voici ce que cela donne... un véritable inventaire « à la Prévert » !
1.500€ d'achat de terrain (+frais), 2.000€ pour la finition du lavoir du Bourg (grilles et adduction d'eau), 500€ pour le changement de la douche du T3, 20.672€ (ttc) pour la réfection de la place du Cl. Moréteaux et des rues du Grenier à Sel et Emiland Beaujard à Nantoux, 15.000€ de voirie diverse dont un éventuel changement de pluvial sous la D409 au Bourg et une reprise partielle de la bordure Montée des Sources à Corchanu, 8.500€ pour les bâtiments communaux (peinture huisseries Mairie et réserve), 5.284€ pour fêtes et cérémonies, 900€ pour une nouvelle débroussailleuse, 2.000€ pour changer le moteur hydraulique de l'épareuse, 3.300€ pour changer un moteur de cloche à l'Eglise du Bourg et 1.500€ pour le CIACC (nouveaux panneaux photo dans le « musée » et changement de trois panneaux sur le site archéologique classé).

ATTENTION ! Des changements ont eu lieu dans l'établissement des comptes publics... C'est ainsi que la classique rubrique « imprévus », qu'il était de bon ton de remplir à 7% du budget, n'existe plus. Désormais on prend sur un compte ce qui manque sur un autre. D'où le gonflement de certains postes pour servir de réserve (voirie, bâtiments communaux et C.I.A.C.C. entre-autre). Enfin le poste C.C.A.S. a disparu avec cette structure et figure désormais sous la rubrique « fêtes et cérémonies » ce qui en explique l'augmentation.

Des subventions viendront en déduction sur le Fonds de Relance du Grand Chalon :
842€ pour l'épareuse, 200€ pour la douche, 1.300 pour le moteur de cloche et 344€ pour la débroussailleuse ainsi que 8.000€ de voirie en Fonds d'Aide Pour les Communes, (idem).

Enfin la Commune perçoit 16.584€ de loyers (quand ils sont payés...) et n'a plus que 12.560€ annuels de remboursement d'emprunts (contre 28.000€ il y a peu).

Ce qui explique qu'en final le tout est ficelé *sans augmenter le taux des impôts locaux* et ce depuis 2007... alléluia !

ELECTRIQUE, VOUS AVEZ DIT ELECTRIQUE ?

L'électricité en général et les véhicules électriques en particulier sont à la mode.
Tout le monde en parlant, votre serviteur est bien obligé d'en faire autant...
Dans sa séance du 26 juin et sous le titre aussi rébarbatif qu'énigmatique de « rapport de la CLECT » le Conseil Municipal à validé à l'unanimité une décision de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon concernant le transfert de la compétence Développement d'Infrastructures de Recharges pour véhicules Electriques (IRVE).
« Quoi que ça que c'est ? » aurait dit Colluche...
La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges détermine le coût des transferts de compétences entre les Communes membres et le Grand Chalon. Et, dans son article L.2224-37, le Code Général des Collectivités Territoriales attribue d'emblée à toutes les Communes, quelques soit leur taille (!), la compétence pour « créer et entretenir les infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ».
Le cadre intercommunal étant idéal pour traiter ce genre de sujet, dès le 1° mars 2024 les 53 Communes du Grand Chalon avaient voté ce transfert. Pas si simple, sachant que 10 Communes impatientes avaient déjà passé contrat avec le SYDESL (Syndicat d'Electrification de Saône et Loire). Il a donc fallu racheter les 11 bornes existantes pour 53.758€. Désormais la gestion des anciennes bornes et le déploiement des nouvelles sont confiés à la Sté Easy Charge Service dans le cadre d'un « appel à manifestation d'intérêt ».

Désormais, l'ensemble des dépenses (investissement et fonctionnement) sont prises en charge par cet opérateur qui collecte l'ensemble des recettes liées à cette activité. Les Communes concernées bénéficient d'une redevance d'occupation du domaine public.
En finale la CLECT constate que le cout net des charges transférées lié à cette prise de compétence de développement d'IRVE est nul... D'où l'approbation générale.

Et Chassey le Camp dans tout cela ?
Et bien l'étape suivante est une évaluation des besoins de chacun en fonction de l'évolution du parc automobile électrique. Certains vont dire « on-en-verra jamais la couleur... »
Faux ! C'est déjà fait... Et oui, au Bourg, les prises de recharge installées sur le parking de l'Auberge du Camp Romain par cet établissement sont accessibles à tous. C'est même répertorié sur internet ! Alors, il ne nous manque plus que les véhicules électriques...

Restons dans l'électrique pour évoquer la réunion du SYDESL à St Léger le 24 juin pour le recensement des besoins des Communes. L'enfouissement des réseaux et un nouvel éclairage public est envisagé à l'horizon 2026/27, en deux tranches de 144.000€ et 165.000€ respectivement, pour le hameau de la Couhée. Le détail et les subventions seront proposés au fur et à mesure de l'avancement du projet. Pour le reste l'impact de la cuverie Moreau aux Garruches (PC en cours d'instruction en juillet) est supportable par le transformateur existant.
En matière d'éclairage public un petit chantier sur la D974 à Corchanu est à prévoir pour 2026 et l'arrêt de fabrication des ampoules sodium en 2027 va imposer leur remplacement progressif par des plateaux LED. Les études nécessaires sont en cours. Voilà pour le SYDESL.
Electriquement vôtre !

EAU POTABLE... hier et aujourd'hui.

Au cours des mois de mars et avril les habitants du hameau de Valotte, et plus précisément ceux de la rue des Puits, ont été quelque peu perturbés par des travaux impactant la voie publique et par conséquent la circulation.

La raison en était la réfection d'une partie de l'adduction d'eau potable posée dans les années soixante depuis l'arrivée au château d'eau de Plain Mont jusqu'au carrefour devant le Pigeonnier. (Notons au passage que nos anciens avaient du attendre 1935 pour avoir l'électricité et 1960 puis 65 pour l'eau dite courante...). Cet ancien réseau établi par un Syndicat des Eaux de la Vallée de la Dheune aujourd'hui disparu et porté sur les fonds baptismaux en 1947 par le Maire de Chassey de l'époque, un nommé Louis DOREAU, datait terriblement, par la nature des tuyaux comme par leur état.
Ces derniers temps des pannes à répétition avec fuites et interventions d'urgence avaient marqué la vie quotidienne des habitants.

La compétence eau et assainissement étant depuis 2017 entre les mains de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon et de son sous-contractant Suez, Chassey le Camp du attendre patiemment son tour parmi les 53 communes membre... C'est donc cette année seulement que l'affaire fut faite. Repris sur 755 mètres linéaires le circuit bénéficie des techniques les plus pointues : tuyaux semi souples en PEHD de 90 cm de diamètre au lieu de l'amiante ciment en 60 cm rigide et cassante, branchements « soudés » antifuite etc... Comme on repartait sur de nouvelles bases, le tracé entre la conduite du réservoir et les premières maisons a été modifié. Fini le passage dans les champs du voisin, désormais notre eau potable suit et utilise la voirie communale en prolongation haute de la rue des Puits. L'inévitable surprise de dernière minute fut donc un joli banc de roche nécessitant la mise en œuvre d'un BRH (brise roche hydraulique) en bout de pelleteuse... c'est-à-dire un peu plus de bruit et de vibrations pour les uns et du temps perdu pour les autres. Bref, les habitants de Valotte ont désormais un réseau d'eau potable tout neuf et aux normes. Ils ne devraient pas tarder à oublier qu'il existe, à force de ne plus le voir casser ! Notons que ce chantier se sera déroulé sans trop de problèmes (apparemment) et remercions donc les riverains pour leur patience et les Sociétés SUEZ, HUMBERT, et EUROVIA pour la qualité de leur travail.

Bis repetita placent disaient les romains... Et bien le duo SUEZ/HUMBERT a remis le couvert dans les hauts de Corchanu à la mi-juillet. Il s'agissait là de remplacer la conduite descendant du réservoir de Valotte et empruntant un chemin non revêtu jusqu'au haut de la Montée des Sources. Là aussi le fameux BRH a du reprendre du service, mais sans surprise... Au final, c'est un élément de plus de notre réseau d'eau potable de remis à neuf et aux normes sur 500m de long...

Enfin, notons que le Grand Chalon et Suez ont procédé cet été au curage des lagunages du Bourg-La Couhée et Valotte qui leurs avaient été remis en 2017. En effet, apporter de l'eau potable, c'est bien, s'en débarrasser proprement après usage c'est encore mieux !

UNE AFFAIRE « SALEE » !

Vous connaissez tous et depuis longtemps, les bacs à sel en plastique jaune et rouge ou rouge et gris déposés aux centres de nos sept hameaux.

Des soucis hivernaux récents ont clairement démontré que des glissades en dehors des zones habitées et plus particulièrement sur la « voie Robert » et sur la D409 après l'abris-bus du Bourg-La Couhée, pouvaient encore se produire.

Votre municipalité a donc investi dans de petits bacs noir et rouge, ne contenant qu'un sac, disposés à ces endroits ainsi qu'un plus gros avec trois sacs destinés à servir de point relais au cantonnier au pieds du pressoir à l'entrée de Nantoux.

Alors qu'arriva-t-il ?

Le gros bac de Nantoux, avec ses trois sacs, a disparu début février.

Le 17 février un flagrant délit, tout à fait fortuit, de vol du petit bac de la « voie Robert » permettait de le récupérer et de faire interpeller les auteurs par la Brigade de Gendarmerie de Chagny.

Et le 19 du même mois on ne pouvait que constater le vol du petit bac posé au pieds de l'abribus du Bourg la Couhée (le sac de sel étant jeté de côté) ...

Que conclure de tout cela ?

Tout d'abord cela fait 345€ de perdus pour la Commune, l'assurance ne prenant pas en compte ce genre d'affaire.

Ensuite, qu'il n'est pas toujours bon d'essayer de faire les choses proprement...

En conclusion ? L'année prochaine vous ne trouverez que les sacs de sel jetés aux pieds d'un vulgaire piquet faisant office de signalisation et vous devrez vous geler les doigts pour les sortir de la neige et les manipuler...

Quand aux gros bacs jaune et rouge de vos hameaux... surveillez les bien si vous ne voulez pas qu'ils subissent le même sort !

AU FEU !

Par un beau mercredi matin de mars votre serviteur fut appelé Montée des Sources au hameau de Corchanu pour des fumées suspectes sortant d'un toit...

Les pompiers de Chalon sur Saône, très rapidement intervenus, maitrisaient un début d'incendie sous forme de la combustion d'un sac de « pellets » utilisé par la chaudière à granulé du propriétaire des lieux. L'intéressé, absent et ne pouvant se déplacer, sa mère se rendait sur place vers la fin de l'intervention. Et tout s'est bien passé... L'ensemble ayant été « coiffé » d'un sympathique café collectif.

Soulignons ici l'état d'esprit des habitants de ce hameau qui prirent les choses en main en appelant *tout de suite* les secours, sous la houlette de l'un d'entre eux... sapeur-pompier.

Que se serait-il passé si les choses avaient commencé à 23h et non pas vers 08h... ? Aie !

Et que peut-on conclure de ce « fait-divers » ?

Et bien votre serviteur va vous faire une recommandation *qui n'engage que lui*...

Il existe sur internet et dans les grandes surfaces de bricolage, donc accessible à tous, un truc cylindrique, peint en rouge, muni d'un tuyau et d'une gâchette, nommé couramment : EXTINCTEUR.

Il y en a au moins deux types, l'un destiné aux intérieurs et les respectant un peu, et l'autre plus violent pour garage et chaufferie.

Ces engins permettent *à n'importe qui* d'éteindre un feu dès son déclenchement, du style friteuse en crise ou tondeuse hystérique.

Stopper dès sa propagation un feu à votre domicile vous évitera bien des soucis, même si les pompiers sont rapides et tous nos hameaux protégés par poteaux ou citernes.

Ensuite et en votre absence, ne partez jamais de chez vous sans avoir songé à éteindre tout ce qui doit l'être.

Vous pouvez aussi laisser un jeu de clefs à un voisin sédentaire afin d'éviter aux pompiers d'avoir à sortir leur grosse hache pour entrer chez vous...

Enfin et surtout, ayez un peu de logique dans les rangements, car certains objets gagnent à être éloignés les uns des autres et vous n'avez pas idée de ce que l'on peut voir dans ce domaine !

BREVES DE COMMUNE ...

Vu le nombre déjà élevé d'articles individuels sur la Commune, ce titre va être réduit aux habituelles mise en garde réglementaires d'été et aux informations vraiment diverses. Espérons que cela ne rendra pas la lecture trop rébarbative...

BRUITS DE VOISINAGE...
L'arrêté préfectoral n°1/2640/2-47 du 30 juillet 2001 à Macon, est toujours valable et disponible sur internet en entier. Pour faire simple et rapide on trouve sous le chapitre IV les articles 9 concernant les chiens : *« interdit de jour comme de nuit de laisser crier ou gémir de façon répétée ou prolongée... dans un logement, une cour, un jardin un enclos, susceptible de porter atteinte à la tranquillité publique ».* Puis l'article 10 sur les activités de bricolage et de jardinage concernant les tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, pompes, etc... : autorisés les jours ouvrables de 8 à 12h et de 14 à 19h, les samedis de 9h à 12h et de 15 à 19h et enfin dimanches et jours fériés de 10 à 12h... La sanction est dans l'art. R 610-5 du code pénal : amende de 2° classe, soit 150€... Pour éviter tout cela, il vaut mieux offrir l'apéro au voisin !

CHIENS ERRANTS...
L'article R 622-2 du même code pénal prévoit la même amende de 2° classe à 150€ pour *« laisser divaguer un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes ».*
Et là, votre serviteur se permet de pousser un petit cri d'alarme : la prolifération de chiens en toute liberté sur la voie publique crée un réel danger pour les cyclistes, motocyclistes et autres usagers non protégés par le blindage d'une carrosserie... La Poste n'apprécie pas du tout et menace même régulièrement de cesser la distribution du courrier ! Avant qu'un drame n'arrive avec toutes ses conséquences, il serait bon que chacun prenne ses responsabilités. Autrement, cela peut finir à la SPA de Chagny, aux frais du propriétaire...

LES FEUX DE PLEIN AIR... l'Arrêté n°71-2023-07-10-00015 de la Préfecture de Saône et Loire en date du 10 juillet 2023 a considérablement durci les choses. Il y a désormais « *une période critique du 1° juin au 31 octobre inclus* » Dans celle-ci « *Il est interdit de faire du feu, et toute activité humaine susceptible de générer un incendie dans les bois et forêts ou à 200 mètres de ceux-ci doit être accompagné d'un dispositif adapté et opérationnel permettant l'extinction du feu* » Dans la même période « *il est interdit de fumer, de jeter des allumettes, cigares, cigarettes ou toute matière incandescente qui ne serait pas complètement éteinte dans les bois et forêts et les voies les traversant ».* Enfin l'article 7 traite des éléments issus de la tonte des pelouses, taille de haie, d'élagages et débroussaillement divers. Ce sont des déchets verts dont le brulage est interdit aux ménages, collectivités et paysagistes. Et le n°8 concerne les agriculteurs : le brulage des pailles et autres résidus de culture est interdit sauf autorisation préfectorale motivée pour des raisons phytosanitaires et après information du SDIS. Le brulage des autres produits d'une exploitation est interdit pendant la période « critique » et les conditions strictement réglementées en dehors...

Et oui, il n'y a toujours pas de Canadairs à Champforgeuil !

TUYAUTERIE BOUCHEE… AIE !

Problème classique, tout d'un coup cela refoule.
En fonction du calibre on peut tenter le Karcher « domestique » ou faire venir un vidangeur. Et si on ne peut pas ?

Ce fut le cas au Bourg, juste avant l'Auberge ou une traversée eau pluviale de la D409 s'avéra brutalement récalcitrante. Réfractaire au premier moyen et positionné de manière à empêcher l'usage du second, le busage n'en voulait plus. Avant de faire intervenir une entreprise pour scier la voirie et tout changer, la Municipalité a voulu en avoir le cœur net : pouvait-on déboucher et si non où se trouvait le problème.

Ce fut chose faite avec la position intermédiaire soit petit camion/gros Karcher proposée par « La Cie des Déboucheurs » 6 rue des Forgerons à 71100 Saint Rémy, 03 85 87 01 27 avec un plus : le passage caméra qui vous permet de visualiser le type de bouchon, s'il s'avère récalcitrant. Ce qui fut malheureusement notre cas, nous renvoyant dans la case gros travaux.

Précision : cet article n'est pas une publicité mais une simple information, au cas où… !

CELLIMAC Drones de services

Découvrez les drones de services par CELLIMAC !

Vous cherchez des solutions innovantes et efficaces pour vos besoins ? **CELLIMAC** est votre prestataire de services par drones, établi à Chassey le Camp, j'offre des prestations de qualité adaptées à vos exigences.

Mes drones de dernière génération sont équipés de technologies avancées pour **capturer des images** et mettre vos biens en valeur**, inspecter vos installations** ou votre toiture, **nettoyer vos toits** et **panneaux solaires,** le tout avec précision, tout en réduisant vos coûts. Que vous soyez un particulier, une entreprise ou une collectivité, j'ai la solution adaptée à vos besoins.

Contactez-moi pour découvrir comment **CELLIMAC** peut transformer vos projets grâce à mes différents services par drones. N'hésitez plus !

CELLIMAC,

Drones de services :

17, rue de la Gillotte

71150 Chassey le Camp

cellimac.fr

cellimac@laposte.net

06.87.25.25.53

VOLET HISTOIRE

6 janvier 1925, les « sardinières » de Douarnenez obtiennent par la grève la satisfaction de leurs revendications salariales… avec les coiffes traditionnelles !

IL Y A CENT ANS... CHASSEY EN 1925 !

Et nous revoici sur la piste de nos anciens, un siècle plus tôt...

Pour commencer voyons rapidement ce que l'actualité de l'époque leur apporte.

La grande affaire du moment est la signature le 16 octobre des accords dits de Locarno (suisse) qui concernent en fait plusieurs traités différents : un pacte rhénan entre la France et l'Allemagne puis des traités d'arbitrages entre l'Allemagne, la France, la Belgique, le Royaume Uni, l'Italie, la Pologne et la Tchécoslovaquie. C'est dire si les intérêts étaient divergents ! Ces accords marquent cependant la volonté de passer de la crispation à la conciliation sous le coup de préoccupations purement économiques. Ils ne dureront pas. Pendant ce temps-là, le Maréchal HINDENBURG devient Président de la République de Weimar et un certain Adolf HILER publie le 1° volume de « Mein Kampf »...

Quant à la France, outre les crises ministérielles caractérisant la III° République, elle s'enlise dans deux conflits au Maroc et en Syrie. Le premier est la guerre du Rif menée en coopération avec l'Espagne. La France envoie le Maréchal PETAIN régler cette affaire avec le dictateur PRIMO DE RIVERA... prémonitoire ? Le deuxième est une révolte des Druzes contre des évolutions économiques et sociales et des promesses, non tenues, d'élections. On y envoie d'autres militaires, en l'occurrence les Généraux WEYGAND puis SARRAIL. Dans les deux cas ce sont des conflits couteux en homme, indécis, et qui dureront...

Dans « évènements divers » concernant notre pays, notons plusieurs choses.
Le 16 janvier est créé le Conseil Economique et Social dont, cent ans après, on remet régulièrement en doute l'utilité sans jamais y toucher... Le 23 avril une fusillade entre extrémistes de droite et de gauche fait cinq morts rue Damrémont à Paris. Le 12 juillet une grande manifestation se tient à Nancy contre l'application des lois laïques à l'Alsace Lorraine.

Pour le « fun », notons la naissance des coureurs cyclistes Louison BOBET et Raphaël GEMINIANI, des acteurs Darry COWL, Roger HANIN et Michel PICCOLI...

Voyons maintenant la météo de cette année 1925... Après un hiver plutôt doux, une tempête dévaste Marseille le 3 février, rebelotte début mars au même endroit et au Tréport. Les mois de mars et avril seront glaciaux partout avec gel et neige (1m20 dans les Cévennes) puis, sans transition, on trouve des 26 et 33° (Châteauroux, Perpignan) tout début juin suivis aussitôt d'une véritable glaciation (+5°) un peu partout. Juillet sera froid et pluvieux mais aout torride : 38° à Perpignan, tornades dévastatrices à Blois et Paris. Et le zig-zag continue : +1°5 en septembre et +23° en octobre dans la même ville de Bordeaux ! On aura des gelées en novembre et début décembre (-14° à Strasbourg) puis coup de chaud : +26° à Toulouse et Perpignan pour les fêtes (!) le tout parsemé de tempêtes et crues diverses...
Bref, une situation qui n'avait pas grand-chose à envier à celle d'aujourd'hui !

Passons donc vite à notre merveilleuse petite Commune avec un résumé de l'état civil, sorte de baromètre de la population, puis les délibérations du Conseil Municipal, reflet de la vie quotidienne de l'époque.
Côté décès, nous relevons le 31 janvier : FEVRE Anne-Marie, SP, 55 ans, à Valotte, le 13 février : BERT Pierre, cultivateur, 32 ans, à Nantoux, le 09 mars : SEGUIN Pierre, propriétaire, 68 ans, à Nantoux, le 07 mai : DUHESME Jean-Baptiste, vigneron, 76 ans, à Bercully, le 16 mai : CHAUSSIN, mort-né à Corchanu, 08 octobre : BLONDEAU Lucien, vigneron, 26 ans, à Valotte.
Côté naissances, nous trouvons le 05 mars : EUVRARD André à Nantoux, le 05 avril : BOUILLOT Henri à Chassey, le 18 avril : LACROIX Andrée, à Corchanu, le 23 avril : LACROIX Marire-Madeleine, à Corchanu, et le 07 octobre : MARINOT Lucien, à Chassey.
Et enfin, pour les mariages : le 21 mars : Henri MESNIER, 25 ans, employé PLM, et Marie-Claire POINARD, 20 ans, sans profession, avec pour témoin DUMAY Henri, à Nantoux, le 28 avril : Maxime PELLETIER, 23 ans, employé des Postes et Marie MOTOT, 20 ans, SP, avec pour témoin Philippe MOTOT, employé Préfecture de Paris, à Nantoux, le 22 septembre : MARCOT Raymond, 21 ans, négociant en combustibles et Françoise REBOULET, 21 ans, SP, avec comme témoin Louis THIBERT, employé à Chalon sur Saône, puis le 20 octobre : Jean BRESSET, 24 ans, employé PLM, de Chassey et PARCOLLET Hélène, 23 ans, brodeuse, avec comme témoin Gabriel BRESSET, employé PLM, de Remigny.

Mêmes constatations que les années précédentes : des naissances qui ne compensent pas les décès, des mariages peu nombreux et inversion des origines : issus de la terre et du village pour les décès et nouvelles professions, nouveaux venus pour les mariages. Maintenant nous pouvons aborder les Conseils Municipaux et à travers eux la manière dont nos anciens géraient leur village il y a cent ans...

La première séance se tient le 22 février. Autour du Maire, MARINOT Lucien, on retrouve les nommés BERTHONNIER Claude, MAROT Paul, POINARD Jean-Baptiste, MARINOT Pierre, et MOTOT Jules. Sont absents FOREY Ernest, MARINOT Henri, POINARD Nicolas et PELLETIER Lazare. Elle sera courte : valider une liste de 11 noms pour l'assistance médicale, idem pour celle des vieillards (qui eux sont nommés, soit : Vve LOMBARD, MOINE Emiland), idem pour les familles nombreuses : LEQUIN Pierre, idem pour l'assistance médicale aux vieillards : DUHESME Jean-Baptiste, né en 1849, vigneron à Bercully. Les enquêtes préalables ont été diligentées par l'adjoint Claude BERTHONNIER. On apprend juste ensuite que la location du presbytère du Bourg (actuelle maison CHERFA), décidée à l'amiable avec le sieur VIRARD est suspendue en raison des prochaines élections municipales du 3 mai, de façon à ouvrir éventuellement la possibilité d'une adjudication.
Deuxième séance le 15 mars pour désigner le Maire et l'adjoint comme délégués et suppléants aux élections sénatoriales.
Séance « extraordinaire » (à la demande du Sous-Préfet) pour fixer l'heure de sortie des écoles en l'adaptant « aux nécessités de la vie rurale » ... Ce sera 8h30/11h30 puis 13h30/16h30 sous l'autorité de Mlle BAR, institutrice.
Idem le 21 avril pour désigner MARINOT Pierre, propriétaire à Valotte, comme chargé de la commission de préparation des élections à la Chambre d'Agriculture.

La raison de ces « mini-séances » et le recul de la location du presbytère apparait alors. Le 17 mai, procès-verbal d'installation du nouveau Conseil suite aux élections du 3 mai. On retrouve désormais les nommés : PELLETIER Lazare, FOREY-BEAULT Jean-Baptiste, POINARD-BOUILLOT Jean-Baptiste, ROSEROT Armand, BERTHONNIER Claude, DESFONTAINES François, MARINOT Pierre, MARINOT Lucien, MOTOT Jules et SANTIARD Alphonse. On ne change pas une équipe qui gagne ?! Les « petits nouveaux » sont officiellement installés par l'ancien Maire, MARINOT Lucien, puis confiés au doyen d'âge, PELLETIER Lazare, pour l'élection du nouveau Maire et du nouvel adjoint. Pas de suspense non plus. MARINOT Lucien l'emporte par 9 voix sur 10 et BERTHONNIER Claude le suit avec... 9 voix sur 10 ! Chassey n'est donc pas « OK corral » et la suite va le prouver. Dans la foulée on va voter de la même manière la commission des retraites ouvrières et paysannes : JONNIER François, BOUILLET François, DESFONTAINES Francois et MONNIER Alexandre. On fera de même pour le bureau d'assistance avec BERTHONNIER Claude et ROSEROT Armand puis la commission municipale scolaire avec MARINOT Lucien et Pierre, PELLETIER Lazare et ROSEROT Armand. Enfin viendra la commission des statistiques agricoles avec DESFONTAINES François, de Nantoux, POINARD-BOUILLOT Jean-Baptiste et JONNIER François, de Bercully. Voilà, c'est tout, mais le « lourd » va bientôt arriver...

Le 5 juillet c'est la séance budgétaire... Ils étaient tous là et le nommé ROSEROT Armand fut bombardé secrétaire de séance. Et on commence par les chemins vicinaux. La grande nouvelle est la suppression des prestations individuelles ou de véhicules, survivance des corvées du moyennage. A partir de 1926 se seront des « centimes additionnels » pris sur les quatre taxes qui serviront de base. Pour l'année en cours le système sera mixte : cinq centimes « spéciaux » et trois journées. On approuve les comptes administratifs et de gestion qui ne nous sont malheureusement pas parvenus. On accorde 3 francs au Centre Anti Cancéreux de Lyon et 25 au Comité Départemental des Mutilés de Guerre. Puis on fixe la rémunération du Receveur Principal à 483 frs et on augmente le cantonnier qui touchera désormais 3.369frs par an soit 80frs de plus par mois. Le garde champêtre suit avec 1.509frs annuels au lieu de 1049.On abandonne alors les chiffres avec une curieuse décision pour la prochaine fête du 14 juillet : « désormais, seuls les habitants de Chassey pourront recevoir des lots aux jeux »... Suit la suppression de la distribution de prix de l'école au vu « du nombre d'élèves trop restreint »... On continue avec l'école : blanchiment du plafond et badigeonnage des murs de la salle de classe ainsi réfection totale de la salle à manger de l'institutrice... En finale on décide de souscrire une assurance pour le personnel communal pour « les accidents et fautes de toute nature » et on finalise la location de l'ancien presbytère au sieur VIRARD telle que prévue avant les élections.

Le 6 aout séance extraordinaire... Le seul sujet est le transfert de la Perception de Rully à Chagny à la demande du nouveau percepteur, le sieur GREGOIRE, anciennement à Laives, le sieur GIROD précédemment à Rully ayant fait valoir ses droits à la retraite. Le Conseil accepte joyeusement en évoquant le gain de distance : 6 km au lieu de 11...

Le 23 aout, nouvelle petite séance... ou on se contente de nommer MARINOT Pierre et BERTHONNIER Claude pour la révision des listes consulaires. En annexe on trouve une lettre du Juge de Paix fixant la distillation du 1° octobre 1925 au 15 janvier 26.

Séance du 15 novembre. On établit la liste (conséquente) des répartiteurs de l'impôt puis celle de la commission de révision de la liste électorale. Ensuite on vote une subvention de 50frs en faveur de la Société de secours mutuel des Préposés aux Eaux et Forêts. Puis le Maire annonce la suppression des cours d'adultes... faute de participants. On va parler chasse avec la décision de l'adjudicataire, Jules BESANCON de passer la main à un nommé BAZEROLLES de Santenay. La décision est finalement reportée à février 1926. Dans la même philosophie, et sur les conseils du Maire, on refuse de délibérer sur une demande de subvention à un « comité de retour à la terre », en attendant de voir... ce que font les autres Communes ! On se séparera sur un sujet moins piégeux, en l'occurrence la fixation des jours de congé à la demande de l'institutrice : noël, nouvel an, fête patronale, mardi gras et pentecôte.

Dernière séance le 6 décembre. Suite au départ en retraite du receveur municipal au 1° octobre, il faut approuver les comptes de gestion d'une manière partielle. Cela se fait sans problème. Le Maire passe ensuite de la même manière son assurance en responsabilité. Pour clôturer l'année le Conseil autorise le Maire à faire réparer une fuite d'un chéneau qui endommage la toiture de l'église.
Et voilà pour les affaires courantes de Chassey en cette année 1925...

Pour parfaire cet instantané de notre bonne vieille Commune il y a cent ans, jetons voir un œil sur les recensements militaires et civils.
La classe 1925 ne va pas envahir les restaurants et bistrots... ils ne sont que deux !
MARINOT Pierre Jean, vigneron, né le 4 mars 1905 à Chassey de Pierre et de Céline BELORGEY, il est fils unique, il a les cheveux blonds et foncés, les yeux gris-jaunes, le front moyen et vertical, le nez petit et rectiligne, le visage rond, il mesure 1m75. On apprend aussi qu'il n'est pas musicien, ne sait pas monter à cheval, ne sait conduire ni les chevaux ni les voitures, ne sait pas piloter les avions (!) ni faire du ski... par contre il est « vélocipédiste » et sait nager...
MONNIER François, Marcel, manœuvre, est né le 29 avril 1905 à Mercurey, de Jean, Marie, Alexandre et de défunte Jeanne BOURGEON, il a aussi les cheveux blonds et foncés, les yeux bleus-clairs, le front moyen et fuyant, un nez long et convexe et un visage long. Il a les mêmes et seules capacités de son conscrit.

Voyons donc maintenant le dénombrement des habitants.
Le tout se répartit en 6 maisons, 6 ménages et 11 individus pour le Bourg, en 5 maisons, 5 ménages et 12 individus pour la Meunière, en 12 maisons, 12 ménages et 33 individus pour Bercully, en 12 maisons, 12 ménages et 24 individus pour la Couhée, en 23 maisons, 23 ménages et 53 individus pour Valotte, en30 maisons, 35 ménages et 83 individus (+ 2 étrangers...), en 20 maisons, 20 ménages et 53 individus pour Nantoux. Les fameux « écarts » des recensements du XIX° siècle ne sont malheureusement plus détaillés.

Avec 269 habitants notre Chassey de 1925 a perdu la moitié de sa population de 1900.

Oui, la « Grande Guerre », le philoxéra, et l'industrialisation frénétique sont bien passés par la !

Et c'est par ce triste bilan que se termine notre panorama chasséen !

ET CELUI-LA S'APPELAIT…

Dans le n°44 d'aout/septembre 2024, nous avions évoqué la mémoire d'un soldat allemand tombé à Chassey, sur le Plain Mont, le 7 septembre 1944, lors de la libération. Celui-ci s'appelait Franz RICHTER, originaire des sudètes (actuelle Tchéquie). Ses papiers militaires figurent toujours aux archives de la Mairie, bien qu'il ait été transféré en 1958 du cimetière civil de Chassey au cimetière militaire allemand d'Andilly.

Lors de la préparation du 80° anniversaire de la Libération, votre serviteur avait profité d'un « reconstitueur-interprète » pour inventorier et traduire le tout. Et en finale on se retrouvait avec deux soldats allemands au lieu d'un ! En effet, mélangés aux documents concernant Frantz RICHTER, se trouvaient une plaque métallique provenant d'une croix provisoire, avec un matricule différent, et un petit papier manuscrit évoquant l'inhumation au bord du canal, près de Remigny, « d'un marin allemand » en tenue civile, sans aucune mention de date ou de rédacteur…

Un courrier fut donc adressé début octobre 2024 à l'Ambassade d'Allemagne à Paris avec comme seul élément le N°48156/43. On savait déjà nos voisins d'outre-rhin rigoureux et méthodiques. La confirmation en est ce mail reçu de Berlin, et en français, ce 26 mai 2025 : *« le service des archives fédérales vous communique que le numéro d'identité 48156/43 KM (*pour kriegsmarine, soit marine de guerre NDLR*) correspond au caporal Richard FRIEDL né le 20 janvier 1925 à Innsbruck (Autriche), numéro de franchise militaire M.38767A, décédé le 20 aout 1944 à Chassey, lieu d'inhumation Chassey le Camp, puis le 12.03.1958, cimetière allemand d'Andilly, bloc 35, rangée 9, tombe 672 ».*

Première constatation : nos deux hommes ont été transférés à Andilly le même 12 mars 1958 et inhumés en deux endroits différents (bloc 3, rangée 14, tombe 994 pour le premier d'entre eux), ce qui révèle une opération concertée.

Deuxième constatation : si Frantz RICHTER abattu le 7 septembre 44 correspond bien aux combats de la libération du 6 à Chassey, on ne peut qu'être interpellé par la date de décès de Richard FRIEDL, soit le 20 aout… En effet les alliés, qui ne sont à Tournus que le 4 septembre en venant du débarquement de Provence, étaient encore bien trop loin de nous pour en être responsables. Alors une action de la résistance en guise de représailles à l'assassinat d'Henri PRETET le 17 du même mois au Pont de Champagne ?

Et bien voilà une nouvelle piste à creuser, et votre serviteur reste ouvert à toute contribution !

Enfin, une constatation « d'historien » : l'armée allemande de 1944 ressemblait étrangement à celle de l'Empereur Napoléon 1° en route pour Moscou avec ses très nombreux contingents de pays récemment soumis tels que polonais, italiens, danois et autres. En effet, les deux morts laissés par l'armée allemande sur notre terre chasséenne n'étaient que fraichement rattachés au « grand Reich » depuis 1938 : Autrichien et Tchèque…

VOLET CULTURE

Et on s'applique, s'il vous plait ! (voir les Journées Européennes de l'Archéologie)

PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE DE CHASSEY
UNE ANNEE 2025 D'EXCEPTION

L'année 2025 a été marquée par un évènement d'exception pour le site éponyme ainsi que la commune; en effet cette année, la séance scientifique annuelle de la « Société Préhistorique Française » se déroulait du 26 au 28 mai à Macon et avait pour thème « l'éponymie ».

Chassey / Chasséen = on est en plein dedans - pour rappel, Chassey a donné son nom à une période spécifique du Néolithique moyen « Le Chasséen » et ceci au tout début des années 1950 sous l'impulsion de M. Jean Arnal, archéologue non professionnel de la région de Montpellier, prenant appui sur les descriptions de poteries issues des fouilles, textes réalisés par M. Déchelette en 1908 et par M. Thomasset en 1927 et 1929.

Au programme de cette séance qui se tenait dans les locaux du « Conseil Départemental », les matins étaient consacrés à des exposés de 15 à 20 mn chacun, puis les après-midis à des visites de site – le lundi 26 c'était Solutré (second site éponyme de Saône et Loire) – le mardi 27, Châtelperron (03) et le mercredi 28 Chassey.

A Chassey, vingt-cinq archéologues professionnels, dont de nombreux chercheurs, ingénieurs, conservateurs et doctorants, ont parcouru le site dès 14h30 avant d'être reçus dans le CIACC par M. le maire. La visite était ponctuée par 4 arrêts spécifiques au cours desquels les intervenants s'exprimaient tour à tour : Tout d'abord votre serviteur pour la partie géographie et histoire (description des lieux, chronologie des fouilles etc…) – Puis Mme Maria Lorenzo Martinez, ingénieur d'études à Dijon prenait le relais et entrait dans le détail en présentant les caractères typiques du « chasséen » - puis Camille Fernandès, doctorant UMR Bourgogne mettait en relief les qualités et spécificités des poteries « chasséennes ».

Un salut amical à M. Jean Paul Thevenot, archéologue bien connu à Chassey et dernier fouilleur du site (1969/79) qui n'a pu honorer de sa présence cette visite, en raison de petits soucis de santé.

La traditionnelle photo, prise au même emplacement que celle effectuée en 1907 par Marc Deydier lors du 3è congrès de la préhistoire, mettait un terme à l'excursion.

De retour en mairie, votre serviteur remercia les participants et les invita à découvrir notre « Centre d'Interprétation Archéologique » créé en 2018 avec ses vitrines garnies d'objets et artéfacts authentiques issus des fouilles du XIXè et XXè siècle.

Après quelques mots et formules bien choisies, M. Doreau invita les participants à déguster quelques gougères et autres rafraichissements bien locaux, servis par les adjointes le tout dans une ambiance conviviale et sujet à des rencontres.

Ne cachant pas notre impatience afin que des fouilles puissent voir le jour dans les prochaines années, des contacts, que l'on peut qualifier de sérieux, ont été pris et des cartes de visite échangées.

Programmer, analyser, budgétiser, voici l'enjeu qui attend nos futurs fouilleurs, sachant que le site n'a pas révélé tous ses secrets, loin de là, beaucoup de congressistes en sont également convaincus.

La photo prise dans le « Centre d'interprétation » mettait un terme à cette séance de la « Société Préhistorique Française » version 2025.

D. MARCANTONI

J.E.A. – 15 JUIN 2025

Comme chaque année en juin, les JEA (journées européennes de l'archéologie) se sont déroulées à Chassey le dimanche 15.

Au programme, l'ouverture au public du CIACC de 10h à 18h non-stop, permettant à chacun de découvrir notre patrimoine. Puis à 15h, visite guidée du site, pour une durée de 2h, dans la pure tradition. Le temps pluvieux et incertain n'a pas permis de réunir beaucoup de monde, mais les passionnés ont répondu présent.

La traditionnelle photo ponctuait la visite du site, le tout dans un esprit de découverte, d'échange et de bonne humeur.

La journée était également marquée par une « animation archéologique » pour grands et petits, dans la salle attenante au CIACC. En effet, un accord a été passé avec le musée de la commune de Marcigny (71) pour que cette animation soit réalisée en « échange » avec un exposé/conférence le 2 aout à Marcigny.

Cette animation comportait 2 thèmes : Le matin et en 2è partie d'après-midi atelier céramique « chasséenne » en en prenant pour modèle celles exposées dans le CIACC, chacun conservant son œuvre après réalisation. En début d'après-midi, il s'agissait de découvrir l'art pariétal sous forme d'un atelier…

La coordination ainsi que l'enseignement de ces 2 thèmes étaient conduits par Julie Daguebert, archéologue, chargée culturelle à la commune de Marcigny et chef du service muséal.

Les habitants de notre commune, bien que peu nombreux, ont bien répondu à l'invitation, la photo prise en est le meilleur témoin.

D. MARCANTONI

UN CONCERT A L'EGLISE DU BOURG...

C'était un vendredi 13 du mois de juin.
L'ensemble formé par « Une note à l'autre », l'Orchestre d'Harmonie et l'association « Chagny Phonie » avait provisoirement gagné les hauteurs chasséennes.

Avec une trentaine de musiciens(nes) et un beau programme varié et bien choisi, la soirée fut parfaite et de qualité. Voir des jeunes se lancer dans l'aventure et y trouver leur place d'emblée est toujours agréable. Entendre notre église vibrer sous un tel spectacle l'était tout autant, voire plus.

Un « pot » en Mairie clôtura l'affaire dans un grand moment de convivialité animé par les adjointes.
Remerciements à Mme Clémence PREVEL, à M. François DREVON, à l'ensemble des participants et au Curé de Chagny pour son aimable et réglementaire autorisation.

Notons aussi, à la manœuvre dans l'orchestre, la présence d'une habitante de Nantoux...

UNE SACREE CONFERENCE !!!

Cela se passait jeudi 19 juin, en fin d'après-midi, au Centre d'Interprétation Archéologique Communal à la Mairie ou M. François LOTTEAU, Président de l'association « les Amis de Rully » avait convié l'historien Gilles PLATRET sur un sujet bien local : « la Ligne de Démarcation ».

Et ce fut un grand moment de bonheur et de convivialité qui remua bien des souvenirs et suscita en finale bien des questions qui furent traitée comme le reste : avec brio !
Car si le sujet « stricto-sensu » peut paraitre restrictif, la manière dont il était traité le transforma en ouverture sur l'histoire du monde agricole de la période 1940/1960.
Et le tout avec une iconographie grandiose et l'aisance d'un conférencier aguerri.
Bref, que du bonheur pour une assistance avertie ou l'on notait déjà la présence de deux anciens Maires et trois en fonction...

Alors, pour les passionnés d'histoire locale, signalons l'existence de l'association « Mémoire et Histoire du Pays de Chagny » dont plusieurs habitants de Chassey, dont votre serviteur, sont déjà membres. Plus on est de fous, plus on ...

Collectes des déchets

CHASSEY-LE-CAMP

calendrier **2025**

Collecte Tri sélectif — Collecte Ordures ménagères — Jours fériés

JANVIER

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

FÉVRIER

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

MARS

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

MAI

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

JUIN

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

JUILLET

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AOÛT

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

OCTOBRE

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

NOVEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

ORDURES MÉNAGÈRES

Tous les déchets non destinés au tri sélectif ou à la déchèterie

- Papiers salis ou gras, articles d'hygiène, couches-culottes
- Vaisselle en verre ou miroirs cassés

TRI SÉLECTIF

logement individuel — **logement collectif**

RAPPEL DES CONSIGNES DE COLLECTE

Veillez à sortir vos bacs et sacs la veille de la collecte

Merci de fermer vos sacs jaunes pour éviter les déversements lors de leur manipulation

COMPOSTAGE

- Restes alimentaires

Pour des conseils sur le compostage ou pour acquérir votre composteur, contactez le service Prévention.

Textiles (Le Relais)

Verre
Bocaux
Bouteilles

Journaux
Magazines
Papiers

RAPPEL

Faites des économies en ne sortant votre bac que lorsqu'il est plein. Avec la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative, seuls les bacs levés seront comptabilisés.

Penser à munir votre bac de la puce électronique sans quoi il ne sera pas ramassé.

SIRTOM de la Région de CHAGNY
Route de Lessard-le-National - 71150 CHAGNY
tél. 03 85 87 62 34 - www.sirtom-chagny.fr

Restez informé en temps réel en vous abonnant à la page du Sirtom de la région de Chagny

ecomaison — alcg Ressourcerie — saône-et-loire LE DÉPARTEMENT — ADEME — ECO DDS — Re_fashion

FRANCE NATION VERTE — Corepile — CITEO ecosystem recycler c'est protéger — EMMAÜS FRANCE

Horaires déchèteries

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
CHAGNY	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	FERMÉ
SAINT-LÉGER-SUR-DHEUNE	FERMÉ	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	FERMÉ
CHASSAGNE-MONTRACHET	OUVERT	OUVERT	OUVERT	FERMÉ	OUVERT	OUVERT	FERMÉ
EPINAC	FERMÉ	OUVERT	OUVERT	OUVERT	FERMÉ	OUVERT	FERMÉ
PONTOUX	OUVERT	FERMÉ	OUVERT	FERMÉ	FERMÉ	OUVERT	FERMÉ

HORAIRES D'ÉTÉ
Du 1er juin au 30 septembre

7h30 - 12h00
12h45 - 15h00

HORAIRES D'HIVER
Du 1er octobre au 31 mai

9h00 - 12h00
12h45 - 16h30

MAISON-JARDIN

PETITS ARTICLES BRICO-JARDIN

RÉUTILISATION / RÉEMPLOI

HUILES ALIMENTAIRES

PILES ET BATTERIES

TEXTILES

RADIOGRAPHIE

HUILES DE VIDANGE

APPAREILS ÉLECTRIQUES

GRAVATS INERTES

MÉTAUX

DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS)

BATTERIES AUTOMOBILES

BOIS

PAPIERS

AMPOULES / NÉONS

TOUT-VENANT NON VALORISABLE

CARTONS

CARTOUCHES ENCRE

VÉGÉTAUX

EMBALLAGES EN VERRE

N'oubliez pas de vous munir de votre pass déchèteries.
Si vous ne l'avez pas reçu, contactez-nous au 03 85 87 62 34.

Les déchèteries sont fermées les jours fériés et ferment une heure plus tôt le 24 décembre et le 31 décembre.
La récupération d'objets directement dans les bennes est strictement interdite.

SIRTOM de la Région de CHAGNY
Route de Lessard-le-National – 71150 CHAGNY
tél. 03 85 87 62 34 – www.sirtom-chagny.fr

Restez informé en temps réel en vous abonnant à la page du Sirtom de la région de Chagny

ecomaison · alcg Ressourcerie · saône-et-loire LE DÉPARTEMENT · ADEME · ECO DDS · Re_fashion · FRANCE NATION VERTE · Corepile · CITEO · ecosystem recycler c'est protéger · EMMAÜS FRANCE

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation...).

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE

Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès des lieux.

UNE FOIS LES CONSTATATIONS FAITES

- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chéquiers et cartes de crédit dérobés ;
- prenez des mesures pour éviter un autre cambriolage (changement des serrures, réparations...) ;
- déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : *https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/*
- déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

Pourquoi déposer plainte ?

Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UN CAMBRIOLAGE :

COMPOSEZ LE 17

OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705

OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08

BLOCAGE TÉLÉPHONES PORTABLES

Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

Free Mobile : 32 44

Orange : 0 800 100 740

SFR : 10 23

VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE ou VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :

www.interieur.gouv.fr

www.prefecturedepolice.paris

@Place_Beauvau

www.facebook.com/ministere.interieur

Gendarmerie nationale — Police Nationale — Préfecture de Police

© MI-SG/DICOM/Mai 2016 - Photos © SIRPA Gendarmerie / Fabrice Balsamo - DICOM / Jean-François Guiot - Fotolia.com - SDG 14-33527 - Tirage : 1 000 000 ex.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Contre les cambriolages, les bons réflexes !

AU QUOTIDIEN

PROTÉGEZ LES ACCÈS

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.

SOYEZ PRÉVOYANT

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.

Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

SOYEZ VIGILANT

Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous.

Faites attention à tous les accès. Ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les événements pour lesquels vous êtes couverts et les mesures de protection à respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question.

Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

NE COMMETTEZ PAS D'IMPRUDENCE

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

Afin de renforcer la vigilance dans votre quartier et de diminuer les risques de cambriolages, vous pouvez demander la mise en œuvre du dispositif de **participation citoyenne.** Il met en relations élus, forces de l'ordre et habitants d'un quartier, dans l'objectif d'un maillage solidaire entre voisins. **Contactez votre maire, pivot du dispositif.**

Des conseils personnalisés pour rendre votre domicile plus sûr ? Rendez-vous à votre commissariat ou brigade de gendarmerie pour contacter le correspondant sûreté.

AVANT DE PARTIR EN VACANCES

Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien...).

Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. Il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous partez en vacances ?
Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile. Renseignements et formulaires de demande disponibles sur place et sur Internet :

- **Si vous habitez Paris ou la petite couronne** (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne), rendez-vous sur *www.prefecturedepolice.paris* > Rubrique Vous aider
- **Si vous habitez hors de Paris et de la petite couronne,** rendez-vous sur *www.interieur.gouv.fr* > Rubrique Ma sécurité > Conseils pratiques

Préfecture de Saône-et-Loire
ARS Bourgogne Franche Comté- Délégation Territoriale de Saône-et-Loire

Contrôle sanitaire des eaux de consommation humaine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

Bulletin édité le 06 mars 2025

Unité de gestion: GRAND CHALON - SUEZ

Exploitant: SUEZ (LYONNAISE DES EAUX) CHALON

Date prélèvement et mesures de terrain : 25 février 2025 à 11h12
Par le laboratoire: LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)

Nom et type d'installation:
VALLEE DE LA DHEUNE - (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau: Eau distribuee desinfectee

Nom du point de surveillance: BOURG - CHASSEY-LE-CAMP
Localisation exacte du prélèvement: robinet cuisine mairie

Code du point de surveillance: 0000001602 | Code installation: 001096 | Numéro de prélèvement: **00127418**

Conclusion sanitaire de l'ARS :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

ARS Bourgogne Franche Comté- Unité Territoriale de Saône-et-Loire
113, rue de Paris 71020 MACON CEDEX tandard: 0 808 807 107

07100127418

Mesures de terrain	Résultats	Unité	Références de qualité Mini	Références de qualité Maxi	Limites de qualités Mini	Limites de qualités Maxi
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'eau	9,0	°C		25		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,9	unité pH	6,5	9		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
Chlore libre	0,42	mg(Cl2)/L				
Chlore total	0,46	mg(Cl2)/L				

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0					
Coloration	<5	mg(Pt)/L		15		
Couleur (qualitatif)	0					
Odeur (qualitatif)	0					
Saveur (qualitatif)	0					
Turbidité néphélométrique NFU	0,4	NFU		2		
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	429	µS/cm	200	1 100		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L		0,1		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)				0

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept février, les membres du Conseil Municipal de Chassey le Camp se sont réunis au lieu habituel de leurs séances.

Etaient présents : Jean Louis DOREAU, Christine MARTIN, Christine RIGOULOT, Dominique MARCANTONI, Thierry MORETEAUX, Guy JONNIER, Guillaume PIERRE

Etaient absents : Patrick MARLOT et Marie Noëlle ROSEROT

Secrétaire de séance : Dominique MARCANTONI

1/ APPROBATION PRECEDENT COMPTE RENDU

Le Conseil adopte à l'**UNANIMITE** le compte rendu du 19.12.2024.

2/ COMPTES ADMINISTRATIFS

Après avoir nommé Christine Martin comme Présidente pour cette fiche n°2, le Conseil aborde les comptes administratifs présentés par la secrétaire de Mairie.

FONCTIONNEMENT

EXCEDENT A FIN 2023	54.149€44	
DEPENSES 2024	17.6047€02	
RECETTES 2024	207.290€17	***EXCEDENT A FIN 2024 85.392€59***

INVESTISSEMENT

DEFICIT A FIN 2024	14.220€26	
RECETTES 2024	42.206€58	
DEPENSES 2024	68.772€74	***DEFICIT A FIN 2024 40.786€42***

Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil votre les comptes administratifs 2024 à **L'UNANIMITE.**

3/ COMPTES DE GESTION

Le Maire ayant repris la Présidence du conseil, il est procédé au vote des comptes de gestion : **UNANIMITE**.

4/ AFFECTATION DU RESULTAT

Au vu des comptes 2024, le Conseil décide d'affecter le résultat de 85.392€59 comme suit : 40.786€42 au compte 1068 et 44.606€17 € au compte 002. **UNANIMITE**

Il décide également de reprendre l'excédent du budget CCAS (dissous au 31.12.2024) d'un montant de 1.144€75 et de l'affecter au compte 002. **UNANIMITE**

5/ RIFSSEP

Mme Nadine Marlot ayant quitté la salle, le Conseil vote à l'**UNANIMITE** la délibération RIFSEEP telle que validée par le Comité Social Territorial du Centre de gestion.

6/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le budget 2025, tel qu'esquissé, permet environ 30.853€91 de travaux divers.
Le Maire expose le projet de voirie du hameau de Nantoux pour lequel il avait sollicité les idées des habitants dans le dernier Bulletin Municipal. (1 réponse)
Une réunion s'est tenue avec les différentes parties prenantes : entreprise, eau et assainissement, aide aux communes, financement et service transports du Grand Chalon. A l'issue, il est décidé la reprise du pluvial rue du Grenier à sel dans la conduite principale, la réfection du revêtement de cette rue, de la rue E. Beaujard ainsi que de la place du C. Moréteaux. Les rues seront en revêtement normal et la place en coloré rose. Des aménagements paysagés légers viendront en complément l'automne prochain. Le devis de l'entreprise SNTPAM se monte à un total de 20.672€40 TTC. Les 10.000 € restant seront répartis par la commission des finances avant l'adoption définitive du budget.

7/ ADOPTION DEVIS VOIRIE

Le Conseil municipal accepte à l'**UNANIMITE** les deux devis de 3.248€40 TTC et 17.424 € TTC pour un total de 20.672€40 présentés par la SNTPAM de 71190 Etang sur Arroux.

8/ DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil décide à l'**UNANIMITE** de solliciter l'aide du Grand Chalon dite FAPC pour 3.248€40 (reliquat aide 2023) et 17.424 € TTC (aide de 4000 € sur 2025)

9/ VOTE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Le Maire rappelle l'évolution récente du calcul de cette attribution. Le Conseil communautaire l'ayant acceptée pour un montant de 20.992 €, le Conseil fait de même à l'**UNANIMITE.**

10/ CONVENTION SPA

Le Maire présente la convention proposée par la SPA de Chagny pour l'année 2025. Si la contribution reste identique à 1 € par habitant, il n'en est pas de même des conditions. En effet, les animaux ne seront plus pris en charge sur la commune mais apportés par elle. Après délibération, le conseil accepte à **l'UNANIMITE.**

11/ DOSSIERS EN COURS

- Le Maire résume l'action juridique contre un locataire ne payant plus son loyer depuis plus d'un an. Le Tribunal Judiciaire a autorisé en décembre son expulsion laquelle ne pourrait avoir lieu que fin mars. Cependant, l'intéressé a quitté les lieux et laissé les clefs dans la boite aux lettres de la Mairie ce jour même.
- Le Maire fait le point sur le litige concernant le décaissement au long de la VC n°1 à Bercully. Un premier rendez-vous d'expert a donné raison à la commune. Affaire à suivre.

12/ PERMIS DE CONSTRUIRE

- Le PC déposé par Mr FRANCOIS, 1 rue de la Gillotte est exposé au conseil. La gestion du pluvial y est examinée à la demande d'un conseiller.
- Le PC déposé par la SARL MOREAU David dans la zone artisanale des Garruches est à son tour abordé. Le Maire fait le tour des différents points dont il a demandé la précision au service instructeur du Grand Chalon : réseaux eau, électricité, téléphone, assainissement autonome clairement à la charge du pétitionnaire. L'arrêté devra également prévoir le libre accès des riverains au chemin réalisé jusqu'à l'entreprise Blondeau ainsi que les conditions techniques de « pontage » de la canalisation d'eau menant au réservoir du Plain Mont. Un dossier de demande de complément a été adressé en ce sens au pétitionnaire par le service instructeur.

13/ QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire évoque le changement du moteur hydraulique de l'épareuse pour 1.474 € ttc (hors main d'œuvre), une subvention de 614.39 € du Grand Chalon sera sollicitée.
- Une somme de 770.18 € de taxe d'aménagement suite à une réfection de maison à Valotte va être versée à la Commune.
- Le Conseil refuse les subventions demandées par : CADA, ARFSEP et une Grande fête de la Chasse à Bresse sur Grosne.
- Un courrier d'un habitant de Bercully, déposé le jour même dans la boite aux lettres de la Mairie, est lu au Conseil. Il demande le nettoyage d'un « chemin » ou le rachat de la parcelle C132. Le Maire précise qu'il n'y a pas de chemin à cet endroit sur les cadastres anciens ou sur l'actuel mais juste l'unique sortie carrossable d'une parcelle communale de 7ha de bois, en bail à la société de chasse, et qu'il n'est pas souhaitable de vendre ni d'aliéner. Un conseiller précise que la même demande émanant d'un autre riverain avait déjà été refusée il y a quelques années. Le Maire se rendra néanmoins sur les lieux avec l'adjointe pour évaluer les éventuelles nuisances. En finale un courrier sera adressé au requérant

14/ QUESTIONS DES CONSEILLERS

- G. Pierre évoque le débordement du réseau pluvial devant l'Auberge du Bourg. Le cantonnier n'a pas pu le déboucher au Karcher, un devis va être demandé pour changer la conduite au travers de la chaussée. Le même conseiller propose de vendre une remorque agricole à la Commune. Cette proposition va être examinée en fonction des besoins de l'employé municipal..
- T. Moréteaux rend compte que le moteur d'une cloche de l'église est réellement irréparable. Le devis de remplacement complet va donc être repris dans l'élaboration du budget 2025.
- D. Marcantoni et C. Martin évoquent les dégradations volontaires commises sur le site classé par des motocross : barrières métalliques entrée et sortie forcées, panneau d'interprétation plié. Le Maire va déposer plainte. Les réparations sont en cours.
- Le Maire évoque le vol de deux boites à sel déposées sur la voie publique cet hiver ainsi qu'une tentative interrompue avec identification des auteurs. Faits pour lesquels il a déjà déposé plainte.
- La montée des incivilités diverses et les problèmes de chiens errants sont également évoqués. Divers courriers seront adressés.

Fin de séance à 21h20

Le secrétaire de séance — **Le Maire de Chassey le Camp**

Dominique MARCANTONI — **Jean Louis DOREAU**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025 A 19H30

L'an deux mil vingt- cinq, le 27 mars, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : DOREAU Jean Louis, MARTIN Christine, MARCANTONI Dominique, RIGOULOT Christine, PIERRE Guillaume, ROSEROT Marie-Noëlle, POULET Stéphane
Etaient absents : MARLOT Patrick, JONNIER Guy, MORETEAUX Thierry,
Pouvoir : MORETEAUX Thierry à MARTIN Christine,
Secrétaire de séance : MARTIN Christine.

1/ APPROBATION DERNIER COMPTE RENDU

Le compte rendu de la séance du 27 février 2025 est approuvé à l'**UNANIMITE.**
Mme MARTIN Christine est nommée secrétaire de séance

2/ VOTE DU BUDGET 2025

Mme Nadine MARLOT détaille le budget 2025 dont un exemplaire a été remis à chaque conseiller. Le Maire rappelle les principales affectations et chantiers tels qu'issus des travaux de la Commission finances. Seront donc réalisés 20.700€e de voirie à Nantoux, place du Cl Moreteaux et rues du Grenier à Sel / Emiland Beaujard. Il est également provisionné 15.000 € supplémentaires pour divers autres travaux d'entretien de voirie. Il est affecté 6.000 € pour la peinture des huisseries de la Mairie, un total de 5.234 € au poste fêtes et cérémonies (y compris ex CCAS), 900 € pour l'achat d'une grosse débroussailleuse, 2.000 € pour la finition du lavoir du Bourg (grilles et adduction d'eau), 3.300 € pour le changement du moteur des cloches de l'Eglise, 1.600 € au CIACC (pour de nouveaux panneaux photos, des réparations d'éclairage et la pose de stores) et 500 € pour le changement de la douche du logement T.3. Des achats de terrains et le changement du moteur hydraulique de l'épareuse, déjà réalisés, sont également pris en compte pour 1.500 € et 2.025 €. A l'issue de la discussion, le Conseil approuve le budget 2025 à l'**UNANIMITE**.

3/ FIXATION DES TAUX

Le Maire propose de maintenir les taux de l'année précédente (identiques depuis 2007). Il les situe par rapport à ceux de nos voisins. Le conseil adopte ces taux : 33.11 % TFB, 17.74 % TFNB, 7.64% TH à l'**UNANIMITE**.

4/ CONVENTION SYDESL

Une première délibération avait été prise le 28 septembre 2023 pour étaler les règlements du chantier SYDESL de Bercully. Elle doit être refaite pour un problème de rédaction. Il est donc proposé l'identique, soit 10.810 € d'éclairage public sur 2024, et l'étalement des Telecom sur 2025.2026.2027 (et non plus 2024.2025.2026). Le Conseil accepte et autorise le Maire à signer les documents afférents à l'**UNANIMITE**.

5/ PRIMES DU PERSONNEL

Après avoir fait sortir Me MARLOT Nadine, le Maire rappelle que les deux employés municipaux avaient reçu 1.100 € de prime exceptionnelle sur 2024. Il souligne les augmentations annuelles de 100 € depuis 2022 et propose 1.200 € pour 2025. Le conseil accepte à l'**UNANIMITE**.

6/ RENOUVELLEMENT DU BAIL DE CHASSE

Il est distribué aux conseillers l'ancien bail de 2016 concernant 166 hectares pour 2.000 €. Le Maire explique les conditions particulières de l'époque (achat de bois par la Commune pour 20.000 €) et le fait que la somme reste largement supérieure à celles pratiquées par nos voisins.

Après consultation de la Société de chasse, le règlement annuel de 2.000 € est maintenu. Le Maire propose d'ajouter d'un part la mise à disposition par la Commune du terrain où est implantée la cabane de chasse et d'autre part l'entretien des chemins de bois par la société de chasse. Le conseil accepte la nouvelle rédaction du bail et autorise le Maire à le signer à l'**UNANIMITE**

7/ LOCATION T3

Suite au départ du locataire de l'ancien T3, cet appartement est de nouveau à louer. La cabine de douche va être changée, la chaudière révisée et l'ensemble a été nettoyé. Deux candidatures sont en cours d'examen. Le loyer étant actuellement de 515 €/ mois, il est proposé au Conseil de le porter à 550 €. Ce dernier accepte à l'**UNANIMITE**.

8/ DOSSIERS EN COURS

- Les travaux de Nantoux attendent l'aval du service transport du Grand Chalon en ce qui concerne le passage du bus. Le côté pluvial peut commencer.
- L'achat de terrains de Valotte pour 850€ à Mme Toulouse sera signé lundi.
- Dans l'affaire Bachelet, le Maire étant sans nouvelle de l'adversaire, une relance va être faite.
- Le permis de construire de Mr Colombo à Nantoux pour un abri de jardin et un garage est exposé au conseil.
- Le permis de construire Moreau aux Garruches a été retiré. Un nouveau prendra en compte les différentes remarques du service instructeur.

9/ QUESTIONS DIVERSES

- Une enquête Natura 2000 va être menée cette année, un arrêté préfectoral et un ordre de mission autorisant un enquêteur à traverser les propriétés privées est affiché en Mairie.
- Conformément au C.G.C.T., le débat d'orientation budgétaire du Grand Chalon a été communiqué au Maire qui le tient à disposition des conseillers.
- De nouvelles dégradations ont été commises sur les barrières d'accès au site néolithique classé. Une réflexion est en cours pour leur remplacement par l'employé municipal.
- Lors d'un récent passage en Mairie, le député de la circonscription a remarqué l'état du drapeau utilisé pour les cérémonies des 8 mai, 17 août et 11 novembre et se propose d'en offrir un neuf à la Commune. Un devis va être sollicité et sera soumis au donateur.
  La majorité des conseillers approuve ce projet.
- A l'occasion des questions des conseillers, Guillaume PIERRE souligne la bonne réalisation des coupes de bois en cours dans les bois de Nantoux.

Séance levée à 20h50

La secrétaire de séance — *le Maire,*

Christine MARTIN — *Jean Louis DOREAU*